## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice : 15	votants: 13+1 procuration	Pour: 13+1 procuration	Abstention: 0	Contre : <b>0</b>
------------------	---------------------------	------------------------	---------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars 2018 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 12 mars 2018.

## PRESENTS:

modifications

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR (Procuration)
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Chantal MOUTIER: procuration à M. Pierre PEYRAZAT

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Bernard BAZINET

## 2018-17 Vote du budget primitif du budget photovoltaïque 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales, Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses

Vu le projet de budget photovoltaïque pour l'exercice 2018,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du conseil municipal

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget photovoltaïque
- D'adopter à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget photovoltaïque tel que défini dans le tableau ci-après, et précise que le budget primitif 2017 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2017

Déposé à la-Préfecture le : Commune d'Augignac

Affichage le Page 1 sur 2

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2018						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LIBELLE	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		18 493,80				18 493,80
Opérations de l'exercice	31 378,80	12 885,00	9 685,00	9 685,00	41 063,80	22 570,00
TOTAUX	31 378,80	31 378,80	9 685,00	9 685,00	41 063,80	41 063,80
Restes à réaliser						
TOTAL BUDGET	31 378,80	31 378,80	9 685,00	9 685,00	41 063,80	41 063,80

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte. M. Pierre PEYRAZAT Pour copie conforme en Mairie, le 03 avril 2018 Au registre sont les signatures Le Maire

M. Pierre PEYRAZAT

Déposé à la-Préfecture le : Commune d'Augignac Affichage le

Page 2 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20180328-BP2018\_PH0T0V0L-BF Regu le 11/04/2018

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice

15

Nombre de membres présents

13

Nombre de suffrages exprimés

13 +1 procuration

VOTES:

Pour 13 + 1 procuration

Abstentions -

Date de convocation: 12/03/2018

Présenté par M. Pierre PEYRAZAT, Maire,

A AUGIGNAC, le 28/03/2018 M. Pierre PEYRAZAT, Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire.

A AUGIGNAC, le 28/03/2018

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par M. Pierre PEYRAZAT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le M./.044.2018 et de la publication le 12/1.2018.

A AUGIGNAC, le 11./04./.2018...

AR PREE

Regu le 11/04/2018